

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

MALI

Serval : d'une force supplétive à l'autre

De l'armée malienne au contingent tchadien en passant par les rebelles touaregs du MNLA, revue de détails de l'opération Serval. Une opération planifiée de longue date. Une guerre sans images et sans victimes. *Page 8 et 9.*



EDITO

Une stabilité mortifère

Le 15 octobre 1987, Thomas Sankara, président du Burkina Faso depuis le 4 août 1984, était assassiné à Ouagadougou. Les circonstances du complot qui aboutit à son élimination au profit de Blaise Compaoré, toujours au pouvoir à la tête du Burkina, n'ont jamais été élucidées. *Suite page 3.*

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

→ P. 3 EDITO Une stabilité mortifère

→ P. 4 DJIBOUTI Guelleh dissout le peuple *Sans surprise, le parti au pouvoir a remporté les « élections » législatives du 22 février, au terme d'un scrutin marqué par les fraudes, tandis que le président Guelleh tente d'acheter le silence de Paris en se faisant l'avocat de l'intervention au Mali*

→ P. 5 FRANCE Les Assises du développement à la gloire des entreprises *En imposant l'ONG GRET comme voix unique de la société civile à l'occasion de la clôture des Assises du Développement, Pascal Canfin neutralise toute velléité discordante dans ce qui s'apparente à un exercice de communication en faveur du partenariat entre les ONG et les entreprises.*

→ P. 6&7 CAMEROUN Les fruits pourris de la méthode Hollande *Avec l'enlèvement de sept français, le grand public redécouvre l'existence du Cameroun, jusque-là havre de paix discret de la Françafrique. L'autocrate en place depuis plus de trente ans vient pourtant d'avoir droit à sa réception à l'Elysée, et parie déjà sur la visite de Hollande au printemps.*

→ P. 8&9 MALI Opération Serval : d'une force supplétive à l'autre *Si certains journalistes français n'ont pas craint de qualifier de « franco-malienne » l'offensive qui a rapidement repoussé les djihadistes vers le Nord, il leur a fallu chercher d'autres qualificatifs à partir de la prise de Kidal.*

→ P. 10 GÉNOCIDE DES TUTSI TRIBUNE *Un premier procès de présumé génocidaire pourrait se tenir en France cette année.*

→ P. 11 FRANCE : Moscovici, un ministre socialiste plus libéral que le parlement

→ P. 12 LIRE, Gouvernance, le management totalitaire

Partenariat à marche forcée

Malgré les réticences de plusieurs Etats africains et les critiques exprimées par des élus tant africains qu'europeens et par la société civile des deux continents, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne (UE) ne renoncent pas à conclure et à faire ratifier en l'état les accords de partenariat économique (APE) avec les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et semblent vouloir user de tous les moyens possibles pour faire pression sur les Etats africains en ce sens. Le dernier en date : menacer de supprimer l'accès préférentiel au marché européen à la fin de l'année 2013 pour les pays qui n'auraient pas ratifié ou commencé la mise en œuvre de leur APE au 1^{er} janvier 2014. Le Parlement européen s'est opposé à cette proposition et demande le report du délai de ratification des APE afin de permettre la poursuite des négociations UE/ACP, dans l'objectif d'atteindre un résultat plus favorable aux pays ACP.

Un dialogue est maintenant en cours entre les trois principales institutions européennes pour trouver un point d'accord sur les prochaines étapes. Ce nouveau couac dans les négociations des APE pourrait-il amener à une remise en cause profonde des principes mêmes des APE et un rééquilibrage des relations UE/Afrique ? Sans doute pas, car une fois de plus l'avenir des négociations se décide dans la sphère européenne uniquement et les Etats ACP concernés, même si leurs dirigeants étaient sensibles au devenir de leur peuple, semblent ne pas avoir d'autre choix que de se soumettre au bon vouloir de l'UE, quel que soit le résultat des arbitrages effectués en interne.

Les Malgaches trinquent toujours

Environ 6,3 milliards de dollars, c'est la perte cumulée de revenus pour Madagascar depuis 2009, année du putsch d'Andry Rajoelina (rapport Banque mondiale). Ce qui représente environ 60% du PIB annuel rien que pour les quatre dernières années. En rapportant par ailleurs les premières estimations de 2008 à 2012, la Banque mondiale estime que près de quatre millions de personnes de plus qu'en 2008 sont passés sous le seuil de la pauvreté, ce qui place Madagascar, pourtant richissime par ses ressources naturelles, parmi les pays les plus pauvres du monde. Alors que le processus électoral de « sortie de crise » est reporté à l'été prochain, on ne peut que se désoler du soutien français à Rajoelina.

Soutien qui a contribué à figer la crise politique quatre années durant dans un contexte de luttes d'influences avec les Etats-Unis et les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (SACD) emmenée par l'Afrique du Sud.

Bourgi, l'ami de Sarkozy

Le 20 février, l'association des Amis de Nicolas Sarkozy organisait un colloque sur la politique étrangère de l'ancien président. On y a vanté la politique étrangère menée entre 2007 et 2012. Parmi les participants, l'avocat aux malettes de billets, Robert Bourgi. Ce n'est tout de même pas le trésorier de l'association ?



Tunisie : priorité aux riches créanciers

Mauvaise nouvelle pour les Tunisiens : Slim Besbes, le secrétaire d'état aux finances a décidé le retrait du projet de loi d'audit de la dette du pays qui aurait pu déterminer sa part odieuse. Déjà, au lendemain de la révolution, la décision de suspendre le paiement du service de la dette n'avait pas été prise. Elle aurait pourtant été logique vu l'ampleur des besoins sociaux auxquels il fallait répondre en toute urgence. Au lieu de cela, le gouvernement s'était hâté de rassurer les créanciers, quelques jours à peine après la fuite de Ben Ali, en affirmant poursuivre le paiement de la dette. Rassurer les riches créanciers internationaux, plutôt que d'apporter secours à une population saignée à blanc par plus de deux décennies de politique économique ultralibérale, voilà une logique toujours à l'œuvre. Le budget consacré au remboursement de la dette publique tunisienne représente trois fois celui de la santé et presque six fois celui de l'emploi.

Confetti colonial

Oscar Temaru, l'actuel président de la Polynésie française, est parti défendre à l'ONU le droit à l'autodétermination de cette collectivité d'outre-mer. Cette démarche, qui en est au stade des réunions informelles à New-York, est parrainée par les îles Salomon, Tuvalu (toutes deux indépendantes du Royaume-Uni depuis 1978) et Nauru (indépendant de l'Australie depuis 1968). Le projet de résolution (A/67/L.56, déposé le 7 février) déposé par ces trois États prévoit, s'il est approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies, le retour de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU et engage le gouvernement français (« la puissance administrante ») à dialoguer avec la Polynésie française pour s'accorder sur le processus d'autodétermination.

La presse réduit l'initiative d'Oscar Temaru à un calcul politique, à deux mois des élections territoriales. C'est ignorer la série de décisions favorables à la Polynésie française – Temaru préfère le nom Ma'ohi Nui - pour défendre son droit à l'autodétermination depuis deux ans, tant au niveau des institutions locales (Assemblée et Conseil des ministres), que des institutions régionales et de la dernière conférence du mouvement des non-alignés. La liste des territoires non autonomes de l'ONU, établie en 1946 comprenait parmi quatre-vingt territoires, seize avec la France pour puissance administrante : l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, la Côte française des Somalis, Madagascar et dépendances, les Établissements français de l'Océanie, l'Indochine, les Établissements français de l'Inde, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, Saint-Pierre et Miquelon, le Maroc, la Tunisie, les Nouvelles-Hébrides, la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane française, la Réunion. Si la plupart des territoires de la liste ont obtenu leur indépendance, tout au moins sur le papier, les exceptions sont nombreuses car la France a procédé à des changements de statuts administratifs et obtenu le retrait dès 1946-1947 des actuels collectivités et départements d'outre-mer de la liste des territoires non autonomes. Jusqu'ici, seule la Nouvelle-Calédonie, en 1986, a réintégré cette liste, passant à un statut administratif de collectivité *sui generis* et gagnant son droit à l'autodétermination. La Polynésie française, pourrait bien suivre en réintégrant la liste. En revanche, Mayotte arrachée par la France à l'archipel des Comores (qui était dépendance de Madagascar en 1946) devenu indépendant en 1975, est un point aveugle de la liste officielle des territoires non autonomes.

Pollution record

Areva a annoncé le 18 février (Enerzine.com, 19 février) avoir battu son propre record de production d'uranium en 2012 avec 9 760 tonnes. « *Les sites miniers d'Areva au Kazakhstan et au Niger ont battu pour la deuxième année consécutive leur record historique : Katco avec 3 661 tonnes d'uranium et Somair (Niger) avec 3 065 tonnes* ». L'autre mine nigérienne, Cominak, a également enregistré « *une très belle performance* » selon Areva, avec 512 tonnes. Ce qui est nettement moins performant, ce sont les dégâts environnementaux mais aussi le montant des taxes et redevances de toute nature qu'Areva verse à un Niger frappé de la fameuse malédiction des ressources.

Félicitations

Le prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix a été décerné jeudi 21 janvier à François Hollande pour « *sa haute contribution à la paix et à la stabilité en Afrique* ». Ce que BFM TV a annoncé ainsi : « *Le chef de l'Etat s'est vu attribuer, par l'Unesco, le prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, ce jeudi, pour l'engagement de l'armée française au Mali.* » Au moins c'est clair : vive la paix des armes !

Le Prix Houphouët-Boigny a été créé par l'UNESCO en 1989, du vivant d'Houphouët, décédé en 1993. On suppose que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture voulait ainsi honorer le grand bienfaiteur des banques suisses et le plus ferme soutien de l'immobilier de prestige à Paris.

Les sièges éjectables du développement

Fabius a offert un enterrement de première classe à Laurent Bigot, sous-directeur chargé de l'Afrique occidentale au Quai d'Orsay : viré sans aucune autre affectation (*Lettre du continent*, 1^{er} mars). Connu pour son franc-parler, il avait ainsi, en juin 2012 au cours d'un séminaire sur le Sahel, décrit sans ambages l'effondrement du Mali et avait estimé que le Burkina Faso, gangrené par le népotisme et la corruption du clan Compaoré, risquait de connaître le même sort. Dans le dossier malien, il aurait aussi payé ses positions contre une collaboration entre l'armée française et le mouvement touareg MNLA.

Une stabilité mortifère

Suite de la page 1

Étant donné la personnalité de Sankara, son rayonnement international, ses positions révolutionnaires, il est évident que ce complot débordait les frontières du Burkina. Houphouët-Boigny, qui redoutait la contagion des idées sankaristes dans sa population, très liée à celle du Burkina – les deux pays n'ont longtemps formé qu'un seul territoire au sein de l'Afrique occidentale française – était intéressé au premier chef à la disparition de Sankara. La France, puissance tutélaire, alors sous la présidence de François Mitterrand, était offensée par les paroles et les actes d'un président qui avait toutes les audaces. Le Burkina venait de voter à l'ONU pour l'inscription de la Nouvelle-Calédonie dans la liste des territoires à décoloniser. Le pacte néocolonial était bafoué.

La famille, les amis et les partisans de Thomas Sankara, soutenus par Survie, n'ont pas renoncé à faire la lumière sur cet assassinat. Pour la deuxième fois une demande de commission d'enquête sur l'implication de la France vient d'être déposée à l'Assemblée nationale, signée de députés du Front de Gauche et de Europe Écologie-Les Verts. Elle ne peut guère aboutir sans l'accord du Parti socialiste majoritaire. Interrogé à ce sujet par Médiapart, Pouria Amirshahi, apparatchik socialiste, député et secrétaire de la commission des affaires étrangères, a eu des propos curieux : « *la création d'une commission d'enquête parlementaire implique l'existence préalable d'éléments probants car il s'agit de l'engagement d'une institution républicaine qui ne se fait pas à la légère* ». Si on comprend bien, on enquêtera sur l'implication de la France si celle-ci est d'abord démontrée, ce qui rendrait cette enquête inutile. Tout en prétendant ne pas vouloir « *s'immiscer dans les affaires du Burkina Faso* », l'apparatchik socialiste n'hésite pas à affirmer que « *Thomas Sankara est un personnage à double face [...] qui a aussi été tenté par la violence* », sans apporter aucun élément susceptible d'étayer ce procès d'intention. Ces propos sonnent comme un aveu : quel besoin de tenter de dégrader ainsi l'image de Sankara, sinon pour justifier sa liquidation ? L'aveu est confirmé par l'éloge de Compaoré : « *Il ne faut pas être binaire, il a aussi été stabilisateur dans la région* ». Étrange façon de « stabiliser » cette région que de soutenir la rébellion de Charles Taylor au Liberia, celle de Sierra Leone, celle des milices du nord en Côte d'Ivoire, celle du MNLA au Mali. On ne saurait mieux reconnaître que le remplacement de Sankara par Compaoré a été une bénédiction pour les intérêts français, qui sont bien les seuls à avoir été « *stabilisés dans la région* ».

En dépit des habituelles promesses de rupture, rien n'a changé. La France de 2013 s'oppose à ce qu'on dévoile les agissements de celle de 1987. L'apparatchik socialiste répète les arguments des apparatchiks gaullistes pour justifier les exactions françafricaines : les grands leaders africains admirés par les grandes âmes n'auraient pas manqué de révéler le monstre sanguinaire qu'ils portaient en eux si nous n'y avions pas mis le holà en les remplaçant par nos garde-chiourme.

En 2001, à l'issue des travaux de la commission d'enquête parlementaire sur la mort de Patrice Lumumba, les députés belges avaient conclu à la « responsabilité morale » de l'État belge, arguant notamment du fait que des fonds secrets avaient financé l'opposition à Lumumba. Ils avaient également recommandé la conservation et l'ouverture de toutes les archives et l'approfondissement des recherches historiques, pour « exorciser le passé ». Rien de tel en France, où tout ce travail de mémoire est stigmatisé du nom de « repentance ». C'est précisément la raison pour laquelle le fantôme de Sankara y restera vivant.

Odile Tobner

**Écrire à
Billets d'Afrique et d'ailleurs**

bda@survie.org

DJIBOUTI

Guelleh dissout le peuple

Sans surprise, le parti au pouvoir a remporté les « élections » législatives du 22 février, au terme d'un scrutin marqué par les fraudes, tandis que le président Guelleh tente d'acheter le silence de Paris en se faisant l'avocat de l'intervention au Mali.

Depuis dix ans, l'opposition refusait de participer à des élections tant les tricheries étaient manifestes. Quelques concessions très timides du régime d'Ismail Omar Guelleh comme une dose de proportionnelle (20%), une nouvelle coalition des partis d'opposition, l'Union pour le salut national (USN), et une nouvelle génération de jeunes membres de la société civile combattifs ont permis la participation de l'opposition au récent scrutin. Pourtant, les conditions d'une élection honnête étaient loin d'être réunies : une Commission électorale nationale qui n'a d'indépendant que le nom (CENI) et l'absence de refonte de la liste électorale. Pis, le régime Guelleh a continué dans ses mauvaises habitudes : la campagne a été émaillée de provocations et d'arrestations arbitraires des leaders de l'opposition, les meetings interdits sans compter les intimidations diverses. Durant le scrutin marqué par de très nombreuses irrégularités, les incidents se sont multipliés : à Obock, les délégués de l'opposition n'ont pu accéder aux bureaux de vote. Dans certaines localités, Dikhil, Tadjourah, Arta et Ali-Sabieh, l'USN dénonçait des expulsions et des menaces

avec armes. A Djibouti-ville, malgré les violences et les intimidations de tout ordre, les électeurs ont choisi la coalition de l'opposition. Sans surprise, le ministre de l'Intérieur a annoncé une victoire du parti au pouvoir (UMP) provoquant des heurts violents et arrestations massives de membres de l'opposition. Dès le lendemain du scrutin, celui-ci avait annoncé la couleur avec un cynisme inouï : « *Si le peuple a voté contre le pouvoir, on dissout le peuple* ». Le ton était donné et les manifestations de protestation qui ont suivi la proclamation des résultats ont été réprimées à balles réelles avec une dizaine de morts. Le gouvernement français a regardé ailleurs saluant « *la tenue des élections à Djibouti pour la première fois depuis 2003 avec la participation effective de l'opposition* ». Quant à la répression de l'opposition, ce sont des « *incidents regrettables* », la France restant préoccupée « *par les débordements survenus lors de manifestations* ». Pas de quoi troubler le sommeil de Guelleh.

Le Mali comme somnifère

Pour faire bonne mesure, Guelleh s'est appliqué à acheter le silence de son protecteur de toujours en se faisant soudain le défenseur de l'engagement militaire français au Mali. Il serait, paraît-il, « *très remonté contre les réticences face à cette intervention exprimées par*



plusieurs pays africains autres que ceux du Sahel et de l'Intergovernmental Authority on Development (IGAD), lors du dernier sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, fin janvier.» (Lettre de l'Océan Indien, 15 février). Zélé, Guelleh a même « *plaidé la cause française* » le 15 février au Tchad à l'occasion de la première session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Il faut dire que le conflit malien a la faculté, comme ces fontaines miraculeuses de la médecine populaire, de nettoyer les souillures à grandes eaux thérapeuthiques. Les despotes de la Françafrique, un brin maître-chanteurs également, s'y plongent de manière à obtenir l'onction de Paris malgré leurs turpitudes. A cet égard, Guelleh, au-delà d'une enième mascarade électorale, a d'autres cadavres dans le placard, à commencer par l'assassinat du juge Borrel. Le Mali fait donc des victimes collatérales jusqu'au bord de la mer Rouge : la démocratie et la justice pour les innombrables victimes du régime Guelleh depuis 36 ans au pouvoir.

RDB

Accords de défense : du neuf avec du vieux

Le ministre des Affaires étrangères a présenté, le 21 novembre dernier, un projet de loi autorisant la ratification du traité de coopération en matière de défense entre la France et Djibouti. Ce traité, signé par Nicolas Sarkozy le 21 décembre 2011 à Paris, vient remplacer l'accord de défense conclu lors de l'indépendance de Djibouti. Laurent Fabius n'a rien modifié du contenu de ce nouvel accord dont l'essentiel est préservé puisqu'il comporte une clause de sécurité qui confirme l'engagement de la France à contribuer à la défense de l'intégrité territoriale de Djibouti. Il établit aussi le cadre de la coopération militaire bilatérale et précise les facilités opérationnelles accordées à l'armée française stationnée à Djibouti.

FRANCE

Les Assises du Développement à la gloire des entreprises

En imposant l'ONG GRET comme voix unique de la société civile à l'occasion de la clôture des Assises du développement, Pascal Canfin, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé du Développement, neutralise toute velléité discordante dans ce qui s'apparente à un exercice de communication en faveur du partenariat entre les ONG et les entreprises.

L'épilogue de ces Assises avait été écrit d'avance (*Billets d'Afrique* n°219, décembre 2012). Le GRET se présente comme une ONG de développement et fait partie de Coordination Sud (qui regroupe six collectifs d'ONG et 140 ONG françaises de solidarité internationale). Mais sa désignation comme porte-parole a provoqué l'amertume – certes discrète – des autres ONG : en effet le GRET présente la particularité d'être très favorable aux partenariats avec les entreprises et manque pour le moins de mordant vis-à-vis des autorités. Et pour cause, ses financements proviennent majoritairement de fonds publics, y compris ceux de l'Agence Française de Développement (AFD), et de contributions d'entreprises¹.

Le parcours de son président, Pierre Jacquemot, est en soi édifiant sur le mélange des genres. Après avoir conseillé le président sénégalais Abdou Diouf, après un passage dans la coopération et l'action culturelle au Burkina Faso et au Cameroun, il est pressenti en 1998 pour prendre la tête de l'AFD. Il occupera finalement le poste de directeur du développement au ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Il sera ensuite ambassadeur de France au Kenya, au Ghana et en RDC. Autant dire qu'avec de telles « organisations non

gouvernementales », l'indépendance et la liberté de ton risquent d'être bien inoffensives.

Mais surtout, le GRET est aussi connu pour sa proximité avec les entreprises. Comme c'est affiché sur le site internet de l'organisation, le GRET croit au rôle que peuvent jouer les entreprises dans le développement et agit notamment via des « *partenariat[s] avec les grandes entreprises du Nord dans le cadre de leur politique de RSE [Ndlr : Responsabilité sociale des entreprises]* », avec Veolia, par exemple. Cerise sur le gâteau, le président compte parmi ses multiples casquettes celle de chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) mais surtout celle de membre... du CIAN, le lobby des entreprises françaises en Afrique (*Billets d'Afrique* n°221)

Au final, à la clôture des Assises du Développement ce n'est pas le président du GRET mais sa directrice,

Bénédicte Hermelin qui a pris la parole, une première fois avec la casquette de Coordination Sud, une seconde fois au nom du GRET, lors de la projection d'une vidéo où elle est montrée de manière croisée avec un représentant du groupe Danone pour vanter les partenariats ONG-entreprises qui sont loin de faire consensus. Un message qui a dû trouver un écho tout particulier auprès du ministre pour qui le scandale de l'aide liée, qui consiste à conditionner une aide au passage de contrats avec des entreprises françaises, pourrait être contourné en orientant l'aide sur des secteurs où les entreprises françaises sont de toute façon les principaux acteurs. (*Billets d'Afrique* n°218, novembre 2012)

Camille Faisans

1. Origine des financements 2011 http://www.gret.org/wp-content/uploads/origine_des_financements.pdf GRET

Exemple

Le précédent malgache

Les Assises du Développement dont est si fier Pascal Canfin ont été pilotées par Jean-Baptiste Mattei, directeur général de la Mondialisation qui dépend du ministère des Affaires étrangères et son adjoint Jean-Marc Châtaigner. Ce dernier était jusqu'à l'année dernière l'ambassadeur de France à Madagascar. Arrivé au lendemain du putsch d'Andry Rajoelina en 2009, Châtaigner a été le zélé défenseur de la politique française consistant à légitimer Andry Rajoelina à la tête d'une Haute autorité de transition. Une « transition » qui dure toujours. Alors que la diplomatie française le recevait avec les honneurs en mars 2010 à Paris, les eurodéputés critiquaient vivement, dans une résolution, son « régime illégal » et demandaient contre lui des « *sanctions individuelles et ciblées* ». « *Le régime illégal en place continue de dénier la communauté internationale et monopolise les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire ainsi que les médias* ». Les élus dénonçaient « les violations généralisées des Droits humains, le harcèlement et l'arrestation arbitraire de parlementaires, de religieux et de membres de la société civile (...), l'intimidation de la presse, les arrestations et tortures de civils et d'hommes politiques ». Alors que l'on espère, sans en être sûr, la tenue d'une nouvelle élection en juillet 2013, Madagascar est toujours plongée dans une crise politique majeure avec des perspectives de sortie de crise peu réjouissantes. Depuis quatre ans, la misère, déjà si présente, a explosé, le pillage des ressources et la corruption sont à des niveaux jamais atteints (lire page 2). De quoi occuper un nombre considérable d'ONG de développement réunies par les bonnes grâces de Jean-Marc Châtaigner à l'occasion de ces Assises.

CAMEROUN

Les fruits pourris de la « méthode Hollande »

Avec l'enlèvement de sept français, le grand public redécouvre l'existence du Cameroun, jusque-là havre de paix discret de la Françafrique. L'autocrate en place depuis plus de trente ans vient pourtant d'avoir droit à sa réception à l'Élysée, et parie déjà sur la visite de Hollande au printemps.

Le 30 janvier, François Hollande recevait à l'Élysée Paul Biya, président-dictateur à la tête du Cameroun depuis plus de trente ans, alors même que celui-ci s'apprête à organiser des élections municipales, législatives et sénatoriales cette année. Comme c'est désormais l'habitude à chaque rencontre d'un potentat africain depuis le 6 mai 2012, l'Élysée s'est aussitôt fendu d'un communiqué mentionnant entre autres « *les principes*

de dialogue et de franchise qui doivent guider les relations entre la France et le Cameroun », la sacro-sainte « coopération », le « développement économique » et un échange « sur les questions de gouvernance, le processus électoral au Cameroun, la protection des Droits de l'homme et la situation des prisons » – une hypocrisie à laquelle l'Élysée ne s'adonne pas encore quand il s'agit de la Russie de Poutine, d'ailleurs.

Protection des droits d'un homme

La « situation des prisons » (à propos de laquelle la France est pourtant mal placée pour donner des leçons, même si celle du Cameroun est encore plus cauchemardesque...) était en fait à l'ordre du jour pour évoquer plus spécifiquement le cas de Thierry Michel Atangana. Cet homme d'affaires camerounais naturalisé français est derrière les barreaux depuis quinze ans suite à un procès qui, comme toute affaire de corruption au Cameroun, relève du règlement de compte politique. Une avancée

obtenue par François Hollande : mi-février, son homologue camerounais a demandé l'ouverture d'une nouvelle enquête. Une grâce présidentielle de Biya, trop attendue par les observateurs camerounais, aurait été l'aveu public d'une trop grande soumission aux *desiderata* français. Mais les autres prisonniers, innombrables victimes de l'arbitraire sécuritaire ou de complots politiques, peuvent continuer de croupir en tôle. Même les cas les plus emblématiques ne font pas sourciller le pouvoir français. Ainsi, pas un mot bien sûr pour l'ex-maire de Penja, Paul Eric Kingué, victime d'une terrible cabale judiciaire pour s'être opposé aux toutes puissantes entreprises françaises sur sa commune. Pas un mot non plus pour Enoh Meyomesse, écrivain et homme politique condamné à sept ans de prison par un tribunal militaire sous un prétexte farfelu, pourtant lauréat en janvier du « *Oxfam Novib / PEN Award* », décerné chaque année à des écrivains et journalistes persécutés pour leur travail. Leur cas n'intéresse pas le nouveau pouvoir français.

Trouble à l'ordre privé du régime

Pour ce qui est de la « gouvernance » (même pas affublée ici de l'adjectif « bonne »), du « processus électoral » et de « la protection des Droits de l'homme », qu'ils aient ou non effectivement été évoqués par Hollande, Paul Biya a montré depuis à quel point il s'en moque. Dans le mois qui a suivi, il a en effet rappelé à son opposition que lui seul fixe les règles.

À l'université de Buea, en zone anglophone, des étudiants en grève depuis le 6 février n'ont eu pour réponse qu'une violente répression, notamment contre les leaders du syndicat étudiant local, l'UBSU, University of Buea Students' Union. L'Association pour la défense des droits des étudiants du Cameroun (ADDEC), organisation emblématique des luttes sociales dans le pays, a dénoncé publiquement « *des actes de tortures et les disparitions d'étudiants* ». D'après l'UBSU, au moins cinq étudiants ont été arrêtés. Le pouvoir, sur les dents, durcit le ton depuis des mois et interdit toute expression réellement critique, et l'échange

Rappel utile

L'effet « normal » de la franchise

On se souvient que, suite à la réception controversée du gabonais Ali Bongo dès le 5 juillet 2012 (la seule réception d'un dictateur franc-africain qui ait d'ailleurs donné lieu à une vraie polémique médiatique), l'Élysée s'était défendu en faisant état de l'exigence de François Hollande quant au respect des droits humains et à la « bonne gouvernance ». Un mois et demi plus tard, la société civile gabonaise publiait une lettre ouverte au président français dénonçant que, à la suite des récentes vagues d'arrestations, il n'y avait jamais eu autant de prisonniers politiques au Gabon. En Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Tchad, pays dont les dirigeants illégitimes et directement ou indirectement couverts de sang ont été reçus à l'Élysée depuis, les Droits humains continuent d'être piétinés en toute impunité. Et en république démocratique du Congo, où le déplacement de Hollande à l'occasion du sommet de la Francophonie a été défendu à l'aune de quelques impolitesses diplomatiques, le régime en place n'a évidemment rien perdu de son autoritarisme, et a tout-de-même pu, sur le plan intérieur, se targuer de la présence de cet hôte de marque.

Il ne viendrait pas à l'idée des conseillers élyséens d'organiser la réception de la junte birmane ou du zimbabwéen Robert Mugabe pour leur tenir un discours de franchise. Mais en Françafrique, il reste de bon ton de prétendre que le maintien de relations diplomatiques implique de s'afficher avec des dictateurs, du moins tant que ceux-ci ne tombent pas.

avec Hollande n'y change rien. Ainsi, le 31 janvier, la « Grande Palabre » prévue sur le thème « *un printemps des libertés est-il possible sous les tropiques d'Afrique centrale ?* » a été interdite, tout comme la conférence de presse du 22 février sur l'emprisonnement de Kingue et de Enoch, justement. Dernier exemple en date, mardi 26 février. Alors que l'opposition organise un rassemblement à Douala en toute légalité pour dénoncer l'imposture d'ELECAM, l'instance faussement indépendante qui doit superviser l'organisation des élections, la police embarque deux leaders de l'Union des populations du Cameroun (UPC), le parti à l'initiative de la manifestation. Placés en garde à vue pour « *trouble à l'ordre public* », ils sont relâchés le lendemain contre « *caution morale* »... mais convoqués au tribunal le 4 mars, pour un simulacre de procès qui leur vaudra sans doute une amende susceptible de dissuader les militants camerounais d'exprimer leurs souhaits de changement, surtout si elle est suffisamment salée pour les envoyer en prison pour cause d'insolvabilité.

Un Sénat de dinosaures avant l'heure

Le lendemain, alors que ces deux opposants sont encore en garde à vue, le gouvernement annonce que les premières élections sénatoriales du Cameroun auront lieu le 14 avril. La constitution de 1996 imposait théoriquement l'existence de cette haute chambre du Parlement, dont le président doit assumer l'intérim en cas de vacance du pouvoir : un rôle central qui justifiait sans doute que Biya repousse sa création depuis maintenant 17 ans, comme l'avait déjà raillé le chanteur Lapiro de Mbanga en 2008 dans son tube « *Constitution constipée* ». Cette annonce soudaine serait-elle le résultat de la « franchise » de François Hollande ? A voir. Paul Biya avait annoncé la création du Sénat pour 2013, pourtant une année d'élections municipales, donc de modification de la liste des « grands électeurs » amenés à élire sénateurs et sénatrices.

Partis politiques d'opposition et médias indépendants n'avaient donc eu de cesse d'appeler à l'organisation d'élections municipales avant ces premières sénatoriales de l'histoire camerounaise... Mais Biya, en « bon gouvernant » averti, a préféré s'appuyer sur le vote des conseillers municipaux en place depuis 2007, en immense majorité encartés au parti au pouvoir, que de prendre le double risque d'avoir bientôt à la fois plus de communes d'opposition et trop d'adversaires au sein de ce nouveau Sénat. Donc les municipales attendront. Un raisonnement loufoque, quand on connaît le manque de fiabilité des élections au Cameroun, mais un signal de plus que la prétendue ouverture démocratique n'est pas pour tout de suite...

n°483 du 04 février 2013

actualité

EXCLUSIF

Hollande attendu au défilé du 20 mai

Le 30 janvier 2013, Paul Biya au terme d'une visite de travail en France, invitait en retour son homologue français à prendre part à la prochaine fête nationale camerounaise.



Poignées de mains chaleureuses entre Paul Biya et François Hollande

L'information n'a pas beaucoup circulé. A en croire un membre du gouvernement, présent dans la délégation présidentielle à Paris, le numéro un camerounais aurait invité « verbalement » François Hollande à venir effectuer une visite officielle au Cameroun. Les deux chefs d'Etat ont eu un échange mercredi dernier à l'Élysée, au cours duquel l'idée d'une présence à Yaoundé, le 20 mai, du successeur de Nicolas Sarkozy a fait son bonhomme de chemin, selon la source ministérielle citée plus haut. Hollande, s'il tient

épouse et la délégation qui les accompagnaient ont foulé le tarmac de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle de Paris, il n'y avait ni tomates ni pancartes hostiles, comme le prévoient certains groupuscules tapis dans l'ombre. Plutôt une foule de Camerounais venus ovationner leur président. Un homme qui a démontré à son peuple, et qui le

multi-partisme, encore plus de patriotisme.

De l'or dans les mains. Le 30 janvier dernier à 15h10mn, Paul Biya en pleine forme, fait son entrée dans la cour du Palais de l'Élysée. Démarche rassurante, sourire aux lèvres, il reçoit la poignée de mains

ministères, l'homosexualité, la filière bananes, l'environnement, le fichier électoral... L'entretien était suivi d'un déjeuner de travail auquel ont pris part les proches collaborateurs des deux chefs d'Etat dont certains ministres, hommes d'affaires, conseillers. Au cours de cet entretien, rapporte une haute personnalité proche de l'entourage présidentiel. Paul Biya a séduit François Hollande et certains proches du président français. Sur certaines questions sensibles telles que l'homosexualité, les droits de l'homme ou encore la liberté de la presse, le maestro Biya leur a répondu les yeux dans les yeux en récitant au passage des articles de droit camerounais, laissant ses interlocuteurs sur leur soif. Ce qui a permis que l'entretien mette plus long que prévu - plus de quarante minutes - et ce, à la grande satisfaction des experts. Il est à rappeler qu'aux côtés du président Paul Biya, se trouvaient notamment Martin Beinga Eboutou, ministre,

Extrait du journal « la Météo », considéré par les Camerounais comme un des relais directs de la communication présidentielle

Hollande bientôt au Cameroun ?

Fin janvier, les médias progouvernementaux camerounais avaient évidemment saisi l'occasion d'une propagande facile : communiquer sur la rencontre avec Hollande en taisant ses attitudes ou mots supposés fâcher. On a ainsi vu les lèche-bottes du régime étaler des Unes sur les « retrouvailles » de Hollande et Biya, en écho à l'entretien accordé en aparté du sommet de la Francophonie, mi-octobre à Kinshasa. Malgré de fausses indiscretions de l'ambassade de France à Yaoundé, envoyant à certains journaux d'opposition une photo illustrant l'accueil prétendument glacial et distant du président français, une des caisses de résonance du pouvoir camerounais a même été jusqu'à afficher comme titre « exclusif » le déplacement prochain de Hollande à Yaoundé à l'occasion de la fête nationale, le 20 mai... Ce média mercenaire s'est imposé une réserve selon laquelle « *les services diplomatiques français (...) n'ont ni confirmé ni infirmé cette nouvelle* » : on serait justement curieux de savoir si la diplomatie française va ou non condamner une telle annonce ? Ou si, à l'inverse, la complicité du président socialiste avec ce régime généreux pour les entreprises françaises va aller jusqu'à concrétiser ce déplacement.

Otages du système Biya

Depuis, la « *guerre contre le terrorisme* » est venue relégitimer davantage cette énième amitié coupable. Déjà, dans la cour de l'Élysée, Paul Biya avait affirmé son soutien à l'opération Serval et avait eu le culot de se dire concerné par les exactions des djihadistes au Mali, en les qualifiant de

« *menace contre tous ceux qui aiment la liberté* ». L'enlèvement des sept expatriés français (dont quatre enfants) dans une réserve naturelle de l'extrême nord du Cameroun pourrait même alimenter cette hypocrisie : le Cameroun libre de Biya serait ainsi une victime collatérale de la lutte contre le terrorisme ! L'imposture intellectuelle est totale. D'une part, la libre circulation de Boko Haram et de criminels en tout genre dans le Nord Cameroun était de notoriété publique, au point d'être détaillée dans un rapport publié en juillet dernier et en ligne sur le site internet de l'Institut français des relations internationales (IFRI). La France, complice de toujours du délabrement institutionnel camerounais, ne pouvait l'ignorer, et, avec le déclenchement de l'opération Serval et les réactions hostiles aux discours martiaux de « *lutte contre le terrorisme* », il était évident que des Français pourraient être des cibles faciles dans la zone. Que les services consulaires français, sans doute trop sûrs de leur toute puissance au Cameroun, n'aient pas déconseillé cette zone aux expatriés dès début janvier est donc totalement irresponsable et criminel. D'autre part, la compassion pour ces familles ne doit pas faire oublier que plus de vingt millions de Camerounais sont d'une certaine façon otages depuis des décennies d'un système politique archi-corrompu et violent. Un système installé et soutenu par des autorités françaises qui, pour préserver des intérêts prétendument stratégiques et surtout l'accès au super pactole des ressources naturelles camerounaises pour le patronat françafricain, ont décidé en 2013 de renouveler le bail.

Alice Primo

MALI

Opération Serval : d'une force supplétive à l'autre

Si certains journalistes français n'ont pas craint de qualifier de « franco-malienne » l'offensive qui a rapidement repoussé les djihadistes vers le Nord, il leur a fallu chercher d'autres qualificatifs à partir de la prise de Kidal. -

En effet, « une semaine après [la prise de Kidal], et ce malgré la volonté affichée à Paris de restaurer au plus vite la "souveraineté malienne" sur l'ensemble du territoire, aucune autorité légale n'est retournée sur place. Les militaires français ont pris soin de n'associer aucun Malien à leur opération. C'est avec l'aide de l'armée tchadienne qu'ils tentent de sécuriser les lieux », résume tempsreel.nouvelobs.com, 12 février).

C'est peut dire que cette décision a jeté le trouble chez les autorités politiques

et militaires maliennes qui n'étaient « "même pas au courant" de l'initiative française, "en tout cas pas au niveau de l'état-major". (...) Du côté de la présidence, l'un des plus proches collaborateurs du président de transition Dioncounda Traoré affirme également ne "pas être au courant", n'avoir "aucune information" et même "être inquiet des réactions sur les réseaux sociaux" ». (Lefigaro.fr, 30 janvier). La côte de popularité du MNLA, accusé d'avoir ouvert la porte aux groupes djihadistes au Nord du pays, n'est en effet pas à son plus haut niveau au sud du Mali... où des mandats ont été délivrés par la justice malienne à l'encontre des dirigeants du MNLA et d'Ansar Eddine.

Officieusement, cette décision d'écarter l'armée malienne a été justifiée par la volonté « d'éviter des affrontements entre les milices touaregs qui tiennent désormais la ville et les soldats de l'armée malienne » (Ibid), et de ne pas exposer les populations civiles touarègues au risque – réel – de vengeance aveugle

de la part des militaires maliens : « "Il y a une haine anti-touareg farouche au Sud. C'est la raison pour laquelle on ne souhaitait pas que les soldats maliens se jettent sur Kidal pour commettre encore plus d'exactions », confie un diplomate." » (tempsreel.nouvelobs.com, 12 février)

Mais à ce compte-là, il aurait également fallu les tenir écartés de Gao et de toute la boucle du Niger, tant les exactions se sont multipliées dans le sillage de la progression française. Jusqu'au 23 janvier, l'armée française était sourde et aveugle. Répondant aux interpellations de la FIDH, concernant les exécutions sommaires et enlèvements, perpétrés par des éléments de l'armée malienne dans les villes de Sévaré, Niono, Diabali, Gnimi Gnama et Mopti, le porte-parole de l'Etat-major n'avait « aucune indication qui permette de confirmer ces informations ». Il affirmait même : « Si on était témoin de telles actions, on interviendrait pour faire les faire cesser » (20minutes.fr, 23 janvier). Sur une ligne plus prudente, le ministre de la Défense français mettait en garde l'armée malienne, avertissant qu'« il ne saurait être question pour nous de cautionner des actes que nous reprochons aux terroristes » (lemonde.fr, 24 janvier). Avertissement manifestement resté sans écho côté malien, et sans conséquence côté français puisque ce n'est qu'un mois plus tard, suite à la diffusion d'images par « certains médias internationaux » qu'un communicant de l'armée malienne a annoncé le retrait du front de certains éléments qui avaient « manqué de tact » (AFP, 26 janvier)

L'accord – à peine – secret avec le MNLA

En fait, l'armée française ne fait visiblement que poursuivre la mise en œuvre d'un plan préétabli, préparé par les agents de la DGSE (Intelligence Online, « Les alliés de la DGSE au Nord-Mali », 13 février). Côté français, comme à la direction du MNLA, on dément l'existence d'un accord secret. On ne saurait parler de mensonge tant l'accord est visible et peut difficilement être qualifié de secret. Il s'agit d'utiliser

Une opération planifiée de longue date

On a déjà rapporté comment les forces spéciales françaises du COS n'ont pas attendu l'entrée en guerre officielle de la France pour être présente au Mali et dans les pays voisins dans le cadre d'une opération secrète baptisée « Sabre ». Billets d'Afrique le révélait déjà en juin 2012. Le Canard Enchaîné apporte quelques précisions sur les préparatifs français. Ainsi une note militaire classée « confidentiel défense » qui, dès le 31 octobre, recensait, à destination du chef de l'Etat, les moyens militaires aériens nécessaires pour « un soutien direct de l'action de reconquête » (23 janvier). Les avions de surveillance français étaient déjà en activité dans le ciel malien bien avant le déclenchement de l'opération (16 février). Quant au « QG « tactique » attribué à l'armée malienne » sur l'aéroport de Sévaré, et menacé par l'offensive des salafistes sur la ville de Konna qui a précédé le déclenchement de l'opération Serval, il était déjà « contrôlé en fait par les forces françaises » du COS (16 janvier). Le 8 et le 9 janvier au matin, les habitants de Konna signalent le survol incessant d'avions alors que les djihadistes étaient aux portes de la ville. Dès le 9 janvier au soir, quelques heures seulement après sa prise, Konna a été reprise par ces forces spéciales suivies des supplétifs maliens. C'est sans doute lors de cette contre-offensive que le pilote d'hélicoptère français a été tué alors que les djihadistes avaient capturé des chars anti-aériens abandonnés par l'armée malienne. Au même moment, sans avoir attendu l'appel au secours de Dioncounda Traoré, le 10 janvier, « des troupes d'élite françaises acheminées par avion C-160 et appuyées par des hélicoptères en provenance des forces spéciales stationnées notamment au Burkina et au Tchad. » débarquaient à Sévaré. (Jeuneafrique.com, 14 janvier).

le savoir faire du MNLA dans l'Adrar des Ifoghas, pour traquer les mouvements qui s'y sont réfugiés. On compte également sur leur aide pour retrouver les otages français. En échange, l'armée malienne est tenue à l'écart de la zone. La classe politique malienne, à qui la France a imposé de négocier avec le MNLA, s'inquiète aussi des autres contreparties qui ont été promises à ce mouvement par les Français... et qui transparaissent dans diverses réactions françaises concernant l'avenir politique de la région (*Billets d'Afrique* n°221, janvier 2013).

Les inquiétudes sont d'autant plus vives que les contacts de la France ne se sont pas arrêtés au MNLA : le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA), composé de transfuges d'Ansar Dine, a également été approché par les militaires français. (Lefigaro.fr, 30 janvier) « *Tout laisse penser que le MIA était prévenu de leur arrivée à Kidal, le 30 janvier, et qu'il a laissé faire.* » « *À Kidal, nous sommes dans une situation particulière et nous faisons en sorte d'avoir des relations de bonne intelligence avec les Touaregs* », avoue le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian. *Logique. Pour les troupes françaises, les membres du MIA peuvent être des informateurs précieux sur leurs frères d'Ansar Eddine.* » (Jeuneafrique.com, 11 février). Les journalistes ont également été tenus à l'écart de la zone, mais certaines informations ont néanmoins transpiré : « *Dupes ou pas, les militaires français ont rencontré à plusieurs reprises des responsables du MIA et du MNLA à Kidal. (...) La réunion était à huis clos mais chez les Touaregs, tout se sait* ». Le sujet ? « *ça discutait collaboration pour la libération des otages français.* » (tempsreel.nouvelobs.com, 12 février)

La France a finalement officialisé son soutien « *aux Touaregs du MNLA, qui ont d'ailleurs officiellement « fait allégeance à la France.* » (francetvinfo.fr, 20 janvier) Le porte-parole de l'état-major de l'armée française va même plus loin, affirmant que l'armée française avait décidé de « *se coordonner* » avec « *les groupes qui ont les mêmes objectifs* » que Paris (lepoint.fr, 21 février). Echange de bons procédés, ce soutien s'est par exemple traduit par des tirs de l'aviation française contre le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), un mouvement concurrent du MNLA (Rfi.fr, 24 janvier). Cela ne signifie pas pour autant, bien entendu, que ce dernier soit à l'abri d'un retournement d'alliance, si la France ne le juge plus utile à la défense de ses intérêts...

Raphaël Granvaud

Une guerre sans images...

Tous les journalistes l'ont signalé : jamais auparavant on n'aura connu un tel *black-out* sur les images d'une guerre. On devine certains intérêts de ce choix pour l'armée française, au-delà des prétextes avancés : difficile de manifester une opposition ou des critiques contre une guerre invisible. On se doute aussi que cela permet de laisser dans l'ombre les inévitables et traditionnels « dommages collatéraux ». Ainsi par exemple, alors que les bombardements n'ont officiellement commencé que dans l'après-midi du 11 janvier (le conseil de Défense qui a officiellement donné l'ordre aux armées françaises d'engager les combats ne s'est réuni qu'à 11 heures), un rapport d'Amnesty International accuse les militaires français d'avoir procédé à des tirs dans la matinée du 11 janvier, qui ont fait cinq victimes civiles. (Amnesty International, « *Mali, premier bilan de la situation des Droits humains après trois semaines de combats* », 1^{er} février 2013).

...Et donc sans victimes

Toujours au chapitre des « dégâts collatéraux », on peut également mentionner deux faits dont le rapprochement devrait interpeller, mais qui ne semblent pas avoir suscité beaucoup d'intérêt, sans doute en raison de l'absence d'images des bombardements français. D'une part, même si le flou a été maintenu sur le bilan humain de l'offensive française, le nombre de « *plusieurs centaines* » de morts sous les bombardements français était avancé à la fin janvier par les militaires (Blog Défense en ligne, 2 février). D'autre part, on sait que les groupes armés occupant le Nord du pays ont, depuis plusieurs mois, procédé au recrutement de nombreux enfants soldats, ce qui constitue un crime de guerre en droit international. « *Parfois placés en première ligne des combats, ils pourraient être nombreux à avoir été blessés ou tués lors des affrontements en cours.* (...) ». Les témoignages recueillis par HRW confirment que les enfants sont exposés aux plus grands périls : « *Trois des sites d'entraînement de Gao où des témoins ont vu les enfants – soldats – dans et autour du camp Firhoun, au jardin de Njawa et dans le bâtiment de la direction nationale des*

douanes – ont été pris pour cible par les bombardements aériens français le 12 janvier », note l'organisation. (Lemonde.fr, 23 janvier). Les enfants soldats auraient également été utilisés comme boucliers humains lors des affrontements qui ont opposé les forces spéciales françaises et les djihadistes qui avaient pénétré dans la ville de Diabali après les premiers bombardements. (RTS.ch, 17 janvier)

Honni soit qui Mali pense

« *Intervention française au Mali : comment priver les islamistes du contrôle de l'uranium sans aggraver le chaos ?* » s'interroge pas moins de sept « experts » dans un article élaboré pour le Centre de recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Truffé d'erreurs et de raccourcis (Areva produirait par exemple pas moins de 80 000 tonnes (!) d'uranium par an au Niger, au lieu des 3 500 tonnes produites en 2012, année record), le texte propose de « *s'appuyer sur le MNLA contre les djihadistes ou contre les clans touaregs ayant choisi le camp des islamistes, comme l'ont d'ailleurs proposé les dirigeants du MNLA aux autorités françaises. Par la suite, il faudrait consolider la paix entre le MNLA et le gouvernement de Bamako en proposant une fédération malienne avec une large autonomie des Touaregs.* » Certes « *Le point de vue développé dans cet article n'engage que ses auteurs et ne saurait être considéré comme une position officielle* » des Ecoles de Saint-Cyr, avertit une note, mais il donne néanmoins un aperçu des préoccupations du moment...

Un problème de traduction ?

Le ministère des Affaires étrangères est à son tour victime de la politique de restriction budgétaire, puisqu'il ne semble plus y avoir de traducteur franco-russe compétent. A moins que la diplomatie française, emportée par l'ambiance « union sacrée » qui sévit à l'intérieur de nos frontières, n'ait un brin exagéré le soutien dont bénéficie l'opération Serval à l'extérieur... Ainsi « *le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov a indiqué mercredi que Moscou n'avait pas proposé officiellement à la France de l'aider à acheminer des troupes au Mali comme l'avait affirmé son homologue français Laurent Fabius. La Russie a simplement proposé à la France de prendre contact avec des entreprises privées russes de transport, a-t-il précisé.* » (AFP, 23 janvier)

GÉNOCIDE DES TUTSI

Heurts et malheurs de la Justice

Alors que la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a prononcé récemment des acquittements incompréhensibles, un premier procès de présumé génocidaire pourrait se tenir en France cette année. La justice française est-elle à un tournant en ce qui concerne le génocide perpétré au Rwanda ?

Les juges du Pôle « Génocide et crimes contre l'humanité » du tribunal de grande instance de Paris ont décidé, le 4 février dernier, de clôturer l'instruction dans l'affaire Pascal Simbikangwa. Même si nous n'avons à ce jour aucune certitude sur la décision que prendront les juges quant à un renvoi devant une cour d'assises – un non-lieu n'est jamais totalement exclu –, tout laisse cependant penser que Simbikangwa sera le premier génocidaire présumé à être traduit devant une juridiction française. L'annonce de la clôture de l'instruction dans ce dossier ne peut donc que réjouir tous ceux qui luttent depuis des années pour que justice soit rendue aux victimes du génocide des Tutsi perpétré au Rwanda en 1994.

L'affaire Simbikangwa n'est pas la plus ancienne, mais dans la mesure où cet ex-capitaine des FAR (Forces armées rwandaises) est incarcéré, il ne pourra rester plus longtemps en prison sans qu'une décision soit prise. Condamné pour trafic de faux papiers sur l'île de Mayotte où il avait trouvé refuge, il a été aussitôt visé par une plainte déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR). Son arrestation et sa détention sont essentiellement dues à la détermination de Marc Brisset-Foucault, alors procureur sur cette île française de l'océan Indien. Devrait suivre le procès d'Octavien Ngenzi, arrêté lui aussi à Mayotte et qui est en détention provisoire depuis 2010. Leur situation d'internés les rend prioritaires.

Deux dossiers confiés à la France par le TPIR

Parmi les autres plaintes (25 au total) visant des présumés génocidaires vivant en France, et déposées par le CPCR ou par d'autres associations comme Survie, la Fédération internationale des ligues des Droits de l'homme (FIDH) ou la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), deux se distinguent : les dossiers Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta. Ces deux affaires ont en effet été confiées à la justice française par le TPIR. Elles tardent à revenir sur le devant de la scène, malgré la gravité des accusations.

L'abbé Wenceslas Munyeshyaka, curé de la paroisse de la Sainte-Famille à Kigali en 1994, est soupçonné d'avoir livré aux tueurs des Tutsi réfugiés dans son église, et d'avoir accordé sa « protection » à des femmes tutsi en échange de faveurs sexuelles. Laurent Bucyibaruta, préfet de Gikongoro pendant le génocide, est l'un des organisateurs présumés du massacre de Murambi, qui fit entre 20 000 et 50 000 victimes le 21 avril 1994.

Même si des raisons techniques sont invoquées pour expliquer l'inaction apparente des magistrats français (adaptation du droit anglo-saxon à la justice de droit latin, en particulier), il est plus que temps que Munyeshyaka et Bucyibaruta rendent des comptes.

D'autres affaires en souffrance

D'autres dossiers devraient aussi faire la Une de l'actualité. La plainte contre le médecin Sosthène Munyemana date de 1995 : peut-on parler de « délai raisonnable » sans se moquer des victimes ? Les docteurs Eugène Rwamucyo, idéologue extrémiste de la première heure, et Charles Twagira, en poste à l'hôpital de Kibuye en 1994, ne devraient pas non plus échapper à la Justice. C'est aux juges de décider si l'instruction dans ces affaires doit être clôturée. D'autres dossiers sont en souffrance, sans compter les nouvelles plaintes qui pourraient être déposées.



L'ex-capitaine Pascal Simbikangwa, « le tortionnaire » si redouté à Kigali, était membre des services de renseignements militaires. Le Rwanda n'a jamais pu obtenir son extradition. Il est aujourd'hui détenu à la prison de Fresnes.

Un des « cerveaux » du génocide mis en examen en France

Le 1^{er} mars 2013, une source judiciaire annonçait que Laurent Serubuga avait été mis en examen et qu'une commission rogatoire internationale pourrait être lancée contre lui. Chef d'état-major adjoint des FAR jusqu'en 1992, le colonel Serubuga doit à nos yeux être considéré comme un des plus grands responsables du génocide des Tutsi, au même titre que le colonel Théoneste Bagosora, condamné à la réclusion à perpétuité par le TPIR, avant de voir sa peine réduite à trente ans en appel.

Mis à la retraite en 1992, comme son *alter ego* le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, aujourd'hui décédé, et le colonel Aloys Simba, condamné par le TPIR, Serubuga avait repris du service en 1994, après s'être illustré, dans sa région natale de Ngororero, dans le massacre des Tutsi Bagogwe (janvier-mars 1991). On peut se demander pourquoi le TPIR ne s'est jamais intéressé à ce haut dignitaire du régime, membre éminent de l'Akazu, un proche de madame Habyarimana, la sans-papier la plus célèbre de France. Au vu des dernières décisions de ce tribunal (voir ci-dessous), peut-être n'avons-nous pas trop à le regretter.

La première plainte contre Laurent

Serubuga avait été déposée en 2000, mais elle avait un temps été classée sans suite, pour « défaut de preuve ». Une nouvelle plainte avait alors été déposée par Survie et la FIDH. Le CPRC s'est à son tour porté partie civile en 2007. Laurent Serubuga est mis en examen pour « génocide et complicité de crimes contre l'humanité ». Avec lui, nous avons affaire à un véritable responsable, dont la présence en France depuis de trop nombreuses années est une insulte faite à la mémoire des victimes.

Acquittements en appel au TPIR

Mais attention ! Un procès n'est jamais gagné d'avance. Le TPIR nous a habitués à des décisions incompréhensibles et scandaleuses, tels les récents acquittements prononcés par la chambre d'appel en faveur de Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza. Respectivement ministres du Commerce et de la Fonction publique, ils étaient membres du gouvernement intérimaire rwandais qui a conduit le génocide à son terme. Condamnés à trente ans de réclusion en première instance, ils ont été acquittés en appel sous prétexte qu'ils ne connaissaient pas à l'avance le contenu du discours que le président Sindikubwabo avait prononcé à Butare, en leur présence, et sans qu'ils s'en désolidarisent à aucun moment, pour appeler les Hutu à « continuer le travail ».

On pourrait aussi évoquer le cas de Protais Zigiranyirazo, alias « Monsieur Z », frère d'Agathe Habyarimana, membre éminent du premier cercle de l'Akazu, également acquitté en appel. Autant de décisions qui peuvent faire souhaiter la fermeture de cette institution qui aura condamné quelques génocidaires notoires, mais aussi rendu des décisions à nos yeux injustes.

Et maintenant ?

Reste aujourd'hui à nous intéresser à ce qui pourrait se passer en France. Un premier procès serait le signal tellement attendu, tant par les victimes que par les associations plaignantes, ou par tous les citoyens qui tentent de comprendre ce qui s'est passé au Rwanda entre 1990 et 1994. Un procès pour la Mémoire, un procès pour l'Histoire, un procès qui doit en appeler beaucoup d'autres. Un procès qui donnerait un sens à notre combat, mais au cours duquel il faudra se battre pour faire admettre la vérité à des jurés populaires pour qui le Rwanda reste un petit pays lointain où des choses indicibles se sont passées voici bientôt vingt ans. Le combat pour la justice ne fait peut-être que commencer.

*Alain Gauthier
Président du CPRC*

Moscovici, un ministre socialiste plus libéral que le parlement européen

Le 13 février, l'Assemblée nationale votait un amendement de la réforme bancaire instaurant la « transparence pays par pays » pour les banques françaises. Ce principe, revendication-phare de la plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, impose aux banques de révéler un certain nombre d'informations sur les territoires où elles opèrent, ce qui permet notamment de mettre au jour les montages douteux pour échapper à l'impôt ou aux lois des différents pays à leur profit ou à celui de leurs clients. Mais si certain-e-s député-e-s PS et verts ont fait preuve de courage politique pour porter l'amendement, la bataille a dû surtout être menée contre le gouvernement français, qui a tout fait pour limiter le champ des informations dont la loi imposera désormais la divulgation. Pour le ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, comme pour les détracteurs UMP de cette mesure, trop de transparence constituerait un frein à la compétitivité des établissements français. On sait de toute façon l'écoute dont les banques bénéficient auprès de ce ministre. Malgré le caractère historique de la mesure, il sera difficile de trouver une parole de Moscovici se félicitant de ce qui a été accompli. Au final, l'amendement exclut de l'obligation de transparence les bénéficiés et les impôts versés par les différentes filiales, ce qui permettrait pourtant de réellement mettre en valeur les manipulations pour échapper à l'impôt.

Deux semaines plus tard, une bonne surprise est finalement venue du parlement européen qui a voté une « transparence pays par pays » complète, incluant donc les bénéficiés, effective à partir de 2015. Côté français, le même ministère de l'Économie et des Finances qui a tant bataillé pour limiter la portée de cette réforme en France fanfaronne désormais et se présente comme le pionnier européen en la matière. Tant pis pour l'honnêteté intellectuelle, tant mieux pour ce pas important contre un



des rouages utilisés notamment par les multinationales occidentales pour piller le continent africain, comme cela avait été mis en évidence lors de l'affaire Elf, par exemple. C'est une victoire de la mobilisation de la plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, qui œuvre depuis des années à sensibiliser les parlementaires français et européens. C'est surtout une victoire pour les peuples qui verront, peut-être, un peu plus la couleur de leurs propres ressources.

Mathieu Lopes

**Billets d'Afrique et d'ailleurs
à suivre également sur les
réseaux sociaux Twitter et
Facebook !**

Gouvernance, le management totalitaire

En moins de trente ans, le mot-valise de « gouvernance » s'est imposé avec la prétention de conceptualiser et structurer toute notre vie politique : depuis l'intérieur de l'entreprise, milieu duquel il a surgi à la faveur de travaux universitaires d'économie et de gestion sur les firmes (des « organisations » qu'il fallait rendre plus rentables), jusqu'au fonctionnement de toute société humaine, d'une collectivité publique aux institutions étatiques, et même à l'ensemble des Nations. « Gouvernance mondiale » et « bonne gouvernance » sont aujourd'hui ses déclinaisons les plus connues, mais le terme est désormais employé dans tellement de contextes différents et de thématiques variées, qu'il en paraît incontournable. Par conséquent, peut-il y avoir une « bonne » acception de la gouvernance ? Est-il en effet possible et pertinent de se réapproprier le concept, de s'accorder sur une définition qui nourrisse des mobilisations progressistes ? Sans la poser explicitement, c'est à cette question déterminante pour les luttes sociales que répond cet essai original.

En cinquante courtes prémisses (des

« assertions de départ [desquelles] découle une série de conséquences »), Alain Deneault nous entraîne au cœur de l'idéologie néolibérale et des mécanismes implicites de cette « gouvernance » qui aliène désormais notre capacité à penser notre réalité, malgré et grâce à une terrible vacuité conceptuelle. C'est donc une invitation à autopsier cette « révolution anesthésiante » par laquelle une nouvelle forme de totalitarisme tend à réduire la démocratie à des cadres d'analyse et des modes de fonctionnement directement issus du management – et donc les plus à même d'empêcher toute remise en cause des structures de domination, puisqu'ils visent implicitement à les légitimer.

La lecture est parfois difficile, puisque cela implique de plonger dans des cadres conceptuels et une littérature empruntant principalement aux écrits des apôtres de la « gouvernance », en les mettant en perspective de certaines références de philosophie politique. Mais elle permet de mieux saisir et combattre ce « coup d'état conceptuel » qui est venu inhiber la pensée et l'action collectives.

Alice Primo



Gouvernance, le management totalitaire - Alain Deneault, Lux, mars 2013. 194 p, 12 euros.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou
Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade

Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, C.Faisans, A.Gauthier, M.Bazin
Abonnements : David Dousseau
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : mars 2013-ISSN 2115-6336 Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart
Abonnement : 25 euros
(Étranger: 30 euros ; personne à faible revenu: 20 euros)